



Conseil économique et social - Nominations.

Par arrêté grand-ducal du 17 février 2017, Monsieur Marco WAGENER a été nommé Président du Conseil économique et social et Madame Pascale TOUSSING et Monsieur Jean-Jacques ROMMES ont été nommés Vice-présidents du Conseil économique et social.





Règlement communal - Commune de la Ville de Differdange.

Modification du plan d'aménagement général de Differdange, partie écrite, présentée par les autorités communales de la Ville de Differdange.

En sa séance du 16 décembre 2016 le conseil communal de la Ville de Differdange a pris une délibération portant adoption d'une modification du plan d'aménagement général de Differdange, partie écrite, présentée par les autorités communales de la Ville de Differdange.

Ladite délibération a été approuvée par le Ministre de l'Intérieur en date du 24 janvier 2017 et a été publiée en due forme.





Ministère de l'Économie - Vacance de poste.

Il est porté à la connaissance des intéressé(e)s que le ministère de l'Économie - Direction générale PME et entrepreneuriat dispose d'une vacance de poste pour l'engagement d'un fonctionnaire du groupe de traitement B1, chargé du traitement des demandes d'aides d'État prévues par la loi modifiée du 30 juin 2004 portant création d'un cadre général des régimes d'aides en faveur du secteur des classes moyennes.

Le recrutement se fera par voie de recrutement interne, conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi du 25 mars 2015 fixant les conditions et modalités de l'accès du fonctionnaire à un groupe de traitement supérieur au sien et de l'employé de l'État à un groupe d'indemnité supérieur au sien.



JOURNAL OFFICIEL

DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



MÉMORIAL B

N° 790 du 1 mars 2017

Médiateurs agréés en matière pénale.

Par arrêté ministériel du 27 février 2017, a été inscrite sur la liste des médiateurs agréés en matière pénale Madame Zsuzsa Dorottya VARKONYI-KARSAI, demeurant à 47, rue des Près, L-7333 Steinsel.





Arrêté ministériel pris en vertu de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

Par arrêté ministériel du 13 février 2017, Monsieur Petr Vladimirovich NAZAROV, né le 1^{er} janvier 1978 à Minsk (Belarus), demeurant à L-4439 Soleuvre, 13, rue d'Ehlerange, a été autorisé à porter les nom et prénom de NAZAROV Peter.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.





Arrêté ministériel pris en vertu de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

- Par arrêté ministériel du 13 février 2017, Madame Gabriele Anna Katharina JAKOBY, née le 18 juillet 1974 à Prüm (Allemagne), demeurant à L-3490 Dudelange, 48, rue Jean Jaurès, a été autorisée à porter les nom et prénoms de JAKOBY Gaby Anna Katharina.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.





Arrêté ministériel pris en vertu de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

Par arrêté ministériel du 13 février 2017, Monsieur Paulo Miguel FERNANDES PEREIRA, né le 14 novembre 1975 à Ettelbruck, demeurant à L-9234 Diekirch, 34, route de Gilsdorf, a été autorisé à porter les nom et prénom de FERNANDES PEREIRA Paulo.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.





Arrêté ministériel pris en vertu de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

Par arrêté ministériel du 13 février 2017, Monsieur Patrick DA SILVA MONTEIRO, né le 2 avril 1990 à Luxembourg, demeurant à L-8039 Strassen, 1, rue des Prés, a été autorisé à porter les nom et prénom de MONTEIRO Patrick.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.





Arrêté ministériel pris en vertu de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

Par arrêté ministériel du 13 février 2017, Madame Laetytia Odette Yolande Jacqueline BRASSINNE, née le 2 juillet 1998 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-3879 Schifflange, 36, rue Dr. Welter, a été autorisée à porter les nom et prénom de BRASSINNE Laetytia.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.





Arrêté ministériel pris en vertu de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.

Par arrêté ministériel du 13 février 2017, Monsieur Arthur Jean Josselin Gérard AYMÉ, né le 13 décembre 1974 à Boulogne-Billancourt (France), demeurant à F-75116 Paris (France), 4, rue Gustave Nadaud, a été autorisé à porter les nom et prénoms de AYMÉ DE TAFFANEL DE LA JONQUIÈRE Arthur Jean Josselin Gérard.

Cette décision ne prend effet qu'après un délai de trois mois à partir de la présente publication, s'il n'intervient pas de révocation conformément à l'article 8 de la loi du 7 juin 1989 relative à la transposition des noms et prénoms des personnes qui acquièrent ou recouvrent la nationalité luxembourgeoise.





Règlement communal - Commune de Waldbillig.

Plan d'aménagement particulier « quartier existant » de la commune de Waldbillig présenté par les autorités communales de Waldbillig.

En sa séance du 21 juillet 2016 le conseil communal de Waldbillig a pris une délibération portant adoption du projet d'aménagement particulier « quartier existant » de la commune de Waldbillig présenté par les autorités communales de Waldbillig.

Ladite délibération a été approuvée par le Ministre de l'Intérieur en date du 14 décembre 2016 et a été publiée en due forme.





Règlement communal - Commune de Waldbillig.

Plan d'aménagement général de Waldbillig présenté par les autorités communales de Waldbillig.

En sa séance du 21 juillet 2016 le conseil communal de Waldbillig a pris une délibération portant adoption du plan d'aménagement général de Waldbillig, présenté par les autorités communales de Waldbillig.

Ladite délibération a été approuvée par le Ministre de l'Intérieur en date du 14 décembre 2016 et a été publiée en due forme.





Règlement communal - Commune de Mamer.

Lotissement de la parcelle cadastrale n°773/4819, section C de Holzem, en trois lots, présenté par les autorités communales de Mamer.

En sa séance du 27 janvier 2017 le conseil communal de Mamer a pris une délibération portant adoption du lotissement de la parcelle cadastrale n°773/4819, section C de Holzem, en trois lots présenté par les autorités communales de Mamer.

Ladite délibération a été publiée en due forme.





Règlement communal - Commune de la Ville d'Echternach.

Plan d'aménagement particulier au lieu-dit «Beim heiligen Kreuz» à Echternach présenté par les autorités communales de la Ville d'Echternach.

En sa séance du 17 octobre 2016 le conseil communal de la Ville d'Echternach a pris une délibération portant adoption du projet d'aménagement particulier au lieu-dit «Beim heiligen Kreuz» à Echternach présenté par les autorités communales de la Ville d'Echternach.

Ladite délibération a été approuvée par le Ministre de l'Intérieur en date du 16 janvier 2017 et a été publiée en due forme.





Règlement communal - Commune de Colmar-Berg.

Plan d'aménagement particulier au lieu-dit «In der Acht» à Welsdorf présenté par les autorités communales de Colmar-Berg.

En sa séance du 12 mai 2016 le conseil communal de Colmar-Berg a pris une délibération portant adoption du projet d'aménagement particulier au lieu-dit «In der Acht» à Welsdorf présenté par les autorités communales de Colmar-Berg.

Ladite délibération a été approuvée par le Ministre de l'Intérieur en date du 23 janvier 2017 et a été publiée en due forme.



Arrêté ministériel du 6 février 2017 portant nomination des délégués à la formation des adultes.

Le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Vu la loi du 19 juillet 1991 portant création d'un Service de la formation des adultes ;

Vu le règlement ministériel du 20 juillet 1992 concernant la nomination, les attributions et les rémunérations des délégués à la formation des adultes ;

Arrête:

Art. 1^{er}.

Sont nommés délégués à la formation des adultes pour un mandat de 5 ans, à partir du 15 février 2017 :

1. à l'Athénée de Luxembourg (AL) :
Monsieur Jos Salentiny, directeur
Monsieur Claude Heiser, directeur-adjoint
2. au Service de la formation des adultes, eBac :
Monsieur Alain Hoffmann, professeur
Monsieur Camille Weyrich, directeur-adjoint au Lycée technique pour Professions de Santé
3. au Lycée Classique de Diekirch (LCD) :
Monsieur Pascal Zeihen, professeur
Annexe Mersch :
Monsieur Claude Haubrich, instituteur d'enseignement préparatoire
4. au Lycée Hubert Clément Esch (LHCE) :
Monsieur Jean Theis, directeur
5. au Lycée des Arts & Métiers (LAM) :
Madame Véronique Schaber, directrice
6. au Lycée technique de Bonnevoie (LTB) :
Madame Géraldine Haller, directrice-adjointe
7. au Lycée technique du Centre (LTC) :
Madame Caroline Lentz, professeur-chargée de mission
Monsieur Norbert Sehl, professeur-ingénieur
8. au Lycée technique École de Commerce et de Gestion (LTECG) :
Monsieur Joseph Britz, directeur
9. au Lycée technique d'Esch-sur-Alzette (LTE):
Monsieur Patrick Straus, directeur
10. au Lycée technique d'Ettelbruck (LTETT) :
Monsieur François Fries, directeur-adjoint
11. au Lycée du Nord (LN) :
Monsieur Pierre Stockreiser, directeur

12. au Lycée technique Joseph-Bech/Maacher Lycée (LTJB/MLG) :
Monsieur Gilles Estgen, directeur
Madame Annette Streng-Toussaint, secrétaire
13. au Service de la formation des adultes, Instruction de base pour Adultes :
Madame Geneviève Jadoul, chargée de cours
14. à l'Institut pour Déficiants Visuels (IDV) :
Monsieur Frank Groben, chargé de la direction
15. au Lycée de Garçons Luxembourg (LGL) :
Monsieur Frank Eyschen, directeur
16. au Lycée technique Agricole (LTA) :
Monsieur Claude Merges, attaché à la direction
17. au Centre national de Formation professionnelle continue - Esch-sur-Alzette (CNFPC) :
Monsieur Jean-Claude Binsfeld, chargé de direction
Monsieur Guy Olinger, assistant à la direction
18. au Centre national de Formation professionnelle continue - Ettelbruck (CNFPC) :
Monsieur Marc Lentz, chargé de direction
19. à l'École de la 2^e chance :
Monsieur Carlo Welfring, directeur
20. au Lycée Josy Barthel Mamer (LJBM) :
Monsieur Michel Pundel, directeur-adjoint
21. aux Centres pénitentiaires de Luxembourg (CPL/CPG) :
Monsieur Guy Hirtt, chargé d'éducation
22. au Schengen-Lyzeum Perl (SLP) :
Monsieur Alain Mreches, instituteur d'enseignement préparatoire
23. au Sportlycée :
Madame Stéphanie Hinger, employée carrière S
24. au Lycée technique Hôtelier Alexis Heck (LTHAH) :
Madame Karima AOUADI, directrice-adjointe
25. au Lycée technique Mathias Adam (LTMA) :
Monsieur Pascal Marin, directeur
26. au Lycée Michel Rodange (LMRL) :
Monsieur Jean-Claude Hemmer, directeur
27. au Lënster Lycée (LLJ) :
Monsieur Tom Nober, directeur-adjoint

Art. 2.

En cas de vacance d'un mandat un remplaçant sera nommé pour la durée du mandat restant à couvrir.

Art. 3.

Le présent arrêté sera publié au Mémorial ; ampliation en sera transmise à chacun des délégués pour lui servir de titre et au contrôle financier.

Luxembourg, le 6 février 2017.

*Le Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse,*
Claude Meisch





Santé - Concession de pharmacie.

Par arrêté ministériel du 27 février 2017, Madame Claudine WURTH, pharmacienne, née le 6 octobre 1960, a été autorisée à reprendre et à exploiter la concession de la pharmacie vacante à Luxembourg, 110, rue Adolphe Fischer.

